

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle,** le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

- 1. Un questionnaire d'entrée (annexe 1) :
- 2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
- 3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.
- B. Dans le cas d'utilisation du CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

<u>Déroulement</u>

- 1. Remplir une attestation sur l'honneur, attestation fournie sur le compte CPF et transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans (annexe 2)
- 2. Faire une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
- 3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Information du public :

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public sur le site : https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/essonne/villebon-sur-yvette/aps-conduite#documentsutiles



Questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle

1. <u>Informations générales</u>	
Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financeur	
2. Projet de l'apprenant	
Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	
3. Attente vis-à-vis de la formation et motivation	
Attente	
Motivation(s)	
4. <u>Disponibilité pour la formation</u>	
Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	



ANNEXE 2



Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route : □в □ C1 ОС □ D1 U D C1E ☐ CE D DIE D DE Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité : 1º que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel; 2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points. Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez: Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel. Dans ce cas, lequel ? Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car: ☐ Il facilitera votre recherche d'emploi En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile ☐ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit) Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile Autre: p.1/2 Attestation sur l'honneur - Permis de Conduire





Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que:

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme
domicilié(e) à
certifie sur l'honneur :
L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.
A
Le
Signature:
L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.
p, 2/2

Sperman Francisco

Attestation sur l'honneur - Permis de Conduire

